



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTES ALPES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Centre Colonel Patrice BLANC
BP 1003

05010 GAP Cedex

Référence à rappeler
N° 13/1203/PREV/IP

Bureau : Prévention
☎ 04 92 40 18 08
☎ 04 92 40 18 14

Suivi par : Lt ROUIT
GAP, le 3 septembre 2013

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

à

Monsieur le Maire
Le Village
05260 ANCELLE

OBJET : Commune d'ANCELLE
L'ARCHE
Ets type Rh – 4^{ème} catégorie

REFERENCES : a) Votre transmission en date du 22 Août 2013
b) Procès-verbal SCOM n° 12/1688/PREV du 12/12/12 : avis fav. à la levée d'avis défavorable

Par courrier visé en référence a), vous avez transmis à mes services les éléments suivants :

- Courrier de M. SOURGET en date du 13/08/13 précisant les points suivants :
 - changement de propriétaire depuis le 05/07/13 (M. SOURGET est le nouveau propriétaire exploitant)
 - la mise en conformité de l'établissement est achevée
 - facture de la SARL EYRAUD en date du 24/07/13 relative à la fourniture et pose de portes coupe-feu
- Levant les prescriptions numéros 6, 7, 8.**

Mes services en prennent bonne note. L'**avis favorable** au fonctionnement de cet établissement émis par la Sous-Commission de GAP, le 12 Décembre 2012 **demeure inchangé.**

En vertu des articles R.123.27 et suivants du code de la construction et de l'habitation et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir notifier à l'exploitant les mesures administratives prises à son égard.

Pour Le Préfet des Hautes-Alpes et par Délévation,
Le Directeur des Services du Cabinet


Christophe COELHO